



Appui post-évaluation

FICHE DE PRÉSENTATION

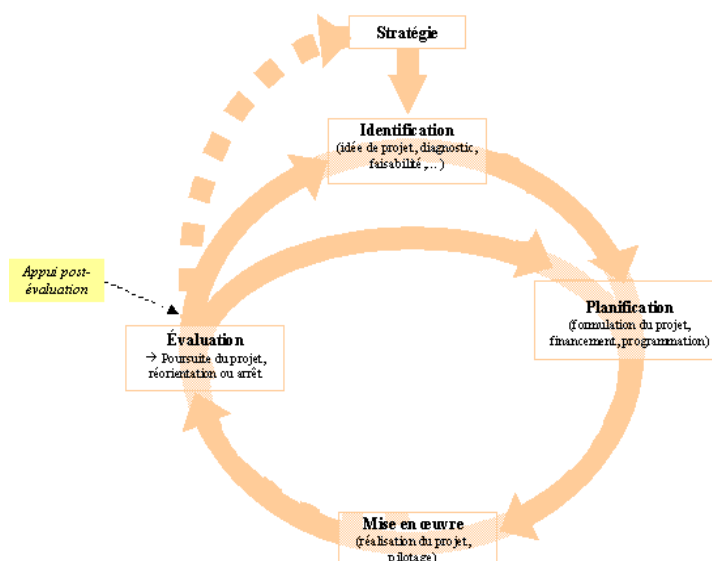


Appui post-évaluation

Finalité :

Faciliter l'**appropriation**,
l'**opérationnalisation** et la **mise en œuvre** des recommandations d'une évaluation.

Place dans le cycle du projet :



1. L'appui post-évaluation, qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

Une évaluation aboutit à des **recommandations** destinées à aider la commanditaire (organisation membre du F3E) et ses partenaires à améliorer leurs pratiques.

Dans certains cas, il peut arriver que la commanditaire et ses partenaires aient besoin d'un appui extérieur pour **s'approprier et mettre en œuvre ces recommandations**. Cela peut être le cas, par exemple, lorsque l'évaluation questionne fortement la stratégie d'intervention globale, ou encore lorsque les changements recommandés sont d'une ampleur importante ou qu'ils concernent un grand nombre d'acteurs et d'actrices. Cela peut aussi s'envisager dans le cas où une évaluation n'a pas pu produire de recommandations suffisamment opérationnelles.

Un appui post-évaluation peut alors **accompagner une démarche de changement** en profondeur suite à une évaluation.

Aussi, le F3E propose à ses membres un **accompagnement méthodologique** et éventuellement un **cofinancement** permettant de mobiliser une **expertise externe** (consultant-e-s) pour les appuyer dans cette étape de post-évaluation.

Exemple :

Appui post-évaluation suite à l'évaluation externe de la coopération décentralisée Seine-Maritime / Bam (Burkina-Faso) - Département de Seine Maritime

L'évaluation concernée par l'appui :

Cet appui fait suite à une évaluation menée dans le Bam et en Seine Maritime.

Parmi ses recommandations, la mise en place d'un nouveau dispositif de coopération politique et technique, ainsi que la recherche d'effets renforcés sur le territoire seinomarin et sur la collectivité elle-même, faisaient partie des priorités.

L'appui post-évaluation :

L'objectif général de cet appui post-évaluation est d'accompagner la restructuration de la coopération avec le Bam. Il doit donc aider à la prise de décisions et permettre de traduire de façon opérationnelle les recommandations de l'évaluation.

Il s'agit d'accompagner la conception des nouveaux dispositifs et leur appropriation par les acteurs et actrices.

Compte tenu de la profondeur du changement attendu, un appui extérieur est nécessaire pour appuyer l'animation et accompagner le processus de changement. De plus, il est important pour maintenir et organiser la dynamique multi acteurs-actrices engagée autour de l'évaluation.

2. Quelles sont les caractéristiques d'un appui post-évaluation ?

L'évaluation a indiqué une direction à prendre, l'appui post-évaluation peut aider à **définir la route** pour se diriger vers ce cap.

Ainsi, un-e consultant-e peut aider la structure et ses partenaires à **s'approprier et préparer la mise en œuvre des recommandations** d'une évaluation, à créer les **conditions nécessaires** pour que ces recommandations puissent être rendues opérationnelles. Cet appui peut être d'ordre

Parole d'acteur :

Appui post-évaluation du programme de coopération décentralisée entre la Ville de Chambéry et la Ville de Ouahigouya - Ville de Chambéry

« Très bonne mission. Respect des engagements, du planning prévisionnel, du budget.... Pour faire vivre ce partenariat le plus équitablement possible, les intervenants chargés d'animer ces échanges ont permis de garantir l'expression de tous pour la mise en place des recommandations de l'évaluation et de la définition des actions à mettre en œuvre ».

méthodologique, technique, en termes de facilitation du dialogue entre les acteurs et actrices... Le-la consultant-e ne se substitue pas aux acteurs et actrices concerné-e-s, il s'agit bien d'un **accompagnement** avec les dimensions suivantes :

- ◆ Accompagner la réflexion de la structure commanditaire et la capacité de celle-ci à gérer le changement.
- ◆ Aider la commanditaire à définir des évolutions et à les traduire en termes de mise en œuvre opérationnelle.

Outre l'**aide à la prise de décision**, l'appui post-évaluation comporte également une dimension de **renforcement des capacités** des acteurs et actrices concerné-e-s. Cela concerne notamment les capacités d'analyse stratégique, ainsi que le fait de savoir traduire en termes opérationnels des décisions prises.

3. Aspects à prendre en compte

En complément des priorités, finalités et modalités générales de l'accompagnement et du cofinancement d'études du F3E (voir sur <https://f3e.asso.fr/evaluer/accompagnement-detude/demarche-daccompagnement-detude/>), les **aspects suivants** sont à prendre en compte pour les **appuis post-évaluations accompagnées par le F3E** :

- ◆ L'évaluation qui précède l'appui post-évaluation doit être **terminée** (rapport d'évaluation finalisé, restitué et validé par la structure commanditaire).
- ◆ L'appui post-évaluation doit intervenir dans un **délai raisonnable** (maximum un an environ) **après la fin du processus d'évaluation**, afin de s'inscrire dans son prolongement et de conserver sa dynamique en termes de réflexion et de mobilisation des acteurs et actrices (même si celle-ci peut être renforcée par l'appui post-évaluation).
- ◆ Les principaux **acteurs et les principales actrices concerné-e-s, décisionnel-le-s et opérationnel-le-s**, doivent être impliqué-e-s dans la dynamique post-évaluation, au niveau de la structure commanditaire et éventuellement de ses partenaires.
- ◆ La structure commanditaire doit expliquer pourquoi et en quoi elle a **besoin d'un appui externe** pour mettre en œuvre une démarche de changement suite à l'évaluation. En effet, une évaluation se doit d'aboutir à des recommandations opérationnelles est en elle-même un outil

Paroles d'acteurs et d'actrices :

Appui post-évaluation suite à l'évaluation du projet d'appui à la menuiserie artisanale de qualité en milieu rural au Rwanda - Frères des Hommes (FDH)

« (...) l'atelier a été facteur de prise de conscience des problèmes et de la nécessité d'introduire le changement (...) ».

« (...) il a permis à tous les acteurs d'échanger sur leurs attentes et leurs souhaits d'engagement futurs de façon claire, ce qui permettra d'éviter les malentendus et les difficultés (...) ».

« Par ailleurs, le facilitateur de l'atelier étant également expert dans le domaine de l'appui à la structuration d'acteurs économiques et connaissant bien la filière de la menuiserie artisanale au Rwanda, il a pu à la fois apporter aux participants ses connaissances et suggestions et questionner, mettre en débat et en perspectives les contributions, idées, propositions de chacun des participants. »

« Suite à l'atelier et aux réunions de travail consécutives, FDH et son partenaire disposent d'un document de travail suffisamment avancé pour poursuivre à distance leur travail commun. »

d'aide à la décision et d'accompagnement du changement. L'appui post-évaluation n'est pas la suite automatique, systématique, d'une évaluation : sa nécessité doit être justifiée.

- ◆ Autant que possible, la réflexion sur la **conduite du changement à partir d'une évaluation**, et éventuellement l'intervention du consultant évaluateur ou de la consultante-évaluatrice à ce stade, doit être intégrée dans l'évaluation elle-même, au niveau de ses **termes de référence**.
- ◆ L'appui post-évaluation s'applique en particulier aux suites d'une **évaluation externe**.
- ◆ Les produits de l'évaluation doivent être **partageables** et contribuer au bénéfice collectif¹.
- ◆ L'appui post-évaluation doit tenir compte des **approches transversales** que sont le genre, la jeunesse et le développement durable.

4. Bénéfice collectif et valorisation

Le F3E **diffuse les produits** issus des appuis post-évaluation qu'il accompagne, en particulier sur son site internet.

Il peut être amené également à les valoriser de différentes manières (analyses transversales, restitutions élargies, ateliers d'échange...), en accord avec les structures concernées, au service du bénéfice collectif.

En 2016, le F3E a actualisé son approche de l'évaluation avec ses membres, à travers l'étude transversale « Evaluer les évaluations : Analyse de pratiques pour une évaluation transformative » (<https://f3e.asso.fr/ressource/comment-renforcer-les-apprentissages-et-favoriser-les-changements-a-travers-levaluation/>). Cette étude a apporté des éléments de réponse à la question « Comment renforcer les apprentissages et les changements à travers l'évaluation ? », déclinés depuis dans les accompagnements du F3E.

Consultez notre site internet (www.f3e.asso.fr) pour télécharger des rapports d'appuis post-évaluation et des ressources méthodologiques sur l'évaluation. Sur les « approches orientées changement », voir en particulier sur <https://f3e.asso.fr/decouvrir-le-f3e/que-faisons-nous/nos-sujets/changement-approches-orientees-changement-aoc/>.

Pour une présentation des finalités, des modalités et du fonctionnement de l'accompagnement, cofinancement et instruction d'études par le F3E, consultez la page <https://f3e.asso.fr/evaluer/accompagnement-detude/demarche-daccompagnement-detude/>.

¹ Le bénéfice collectif constitue l'un des principes du F3E. Toute étude appuyée par le F3E doit « alimenter le bénéfice collectif », c'est-à-dire être utile au plus grand nombre possible de ses structures membres et, au-delà, aux autres acteur-trice-s de la solidarité internationale et de la coopération décentralisée.